

Image not found or type unknown



menaces de destruction avec ordre de remplir une condition

Par **Romain59440**, le **01/12/2020** à **21:52**

Je suis victime de menaces et l'auteur est passé hier devant le délégué du procureur et il a refusé de signer car j'ai demandé 3000€ de préjudice moral.

J'ai fourni tous les certificats médicaux

Que va-t-il se passer?

Je crois comprendre que le procureur va renvoyer au tribunal correctionnel.

Que faut-il faire, je voudrais demander un préjudice moral?

merci de m'éclairer

Par **CUJAS 26150**, le **02/12/2020** à **13:03**

Bonjour,

je vous propose de faire un RAR au président du tribunal correctionnel dans lequel vous précisez le numéro de l'affaire, que vous vous constituez en outre partie civile le tout accompagné d'une demande chiffrée de dommages et intérêts.

Pour la procédure de la plainte, accessoirement consulter ceci :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambtron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>

Par **Romain59440**, le **02/12/2020** à **14:50**

Merci

Par **CUJAS 26150**, le **02/12/2020** à **15:15**

Bonjour,

je crois que l'avocat est obligatoire devant le tribunal correctionnel. Pensez aux consultations gratuites d'avocat.